

ASSURANCE-VIE UNIVERSELLE



Les principaux types d'assurance-vie

Tous les principaux types d'assurance-vie versent une prestation unique au décès de l'assuré, qui est exonérée d'impôt, et vous pouvez personnaliser la police d'assurance à l'aide d'avenants, qui sont diverses formes de couvertures supplémentaires.

ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE

- > Couverture pour une certaine durée, typiquement 5, 10 ou 20 ans, peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires.
- > Les primes augmentent lors de chaque renouvellement.
- > Le coût des primes est très abordable, lorsque l'on choisit de courtes échéances.
- > Convient aux besoins à court terme.

ASSURANCE-VIE PERMANENTE

- > Peut offrir une couverture garantie pour la vie entière.
- > Le niveau des primes peut demeurer stable pendant toute la vie.
- > Certaines polices accumulent une valeur de rachat, qui représente des placements gérés professionnellement et contrôlés par la compagnie d'assurance.
- > Cette valeur de rachat peut servir à payer la prime, on peut emprunter en la mettant en garantie, elle peut être affectée à l'achat d'une rente, ou être versée au comptant lors de la résiliation de la police.
- > Convient aux besoins pour tout le reste de la vie, pour constituer un revenu de retraite supplémentaire ou en vue de la planification successorale.

ASSURANCE-VIE UNIVERSELLE

- > Type d'assurance-vie permanente, qui peut offrir une couverture garantie pour tout le reste de la vie.
- > Comprend une composante de placement sous la forme d'actions, de titres à revenu fixe, d'encaisse ou de CPG; vous contrôlez ces placements qui produisent des économies de report d'impôts.
- > Souplesse des montants de primes et des structures des polices.
- > Convient aux besoins pour tout le reste de la vie, pour constituer un revenu de retraite supplémentaire ou en vue de la planification successorale.

Parlez-en à votre conseiller Assante

Souhaitez-vous protéger la sécurité financière de votre famille tout en obtenant une croissance de vos placements avec report de l'impôt? Pensez-vous que l'assurance-vie universelle puisse vous convenir? Parlez-en à votre conseiller Assante pour avoir tous les détails.

Assante offre des solutions intégrées de gestion du patrimoine qui simplifient votre vie et l'enrichissent. Votre conseiller Assante évaluera vos besoins financiers afin de choisir la solution vous convenant le mieux, parmi les produits et services de toute une gamme de fournisseurs réputés de services financiers.



Cette publication est diffusée uniquement à titre d'information générale et son contenu peut être modifié sans préavis. Tout a été mis en œuvre pour compiler ces informations à partir de sources fiables mais il n'est aucunement garanti qu'elles soient exactes ou complètes. Ces renseignements ne visent aucunement à fournir des conseils financiers, d'investissement, fiscaux, juridiques ou comptables personnels et ils ne doivent pas être considérés de la sorte. Vous devriez consulter votre/vos conseiller(s) professionnel(s) avant d'agir selon les renseignements contenus aux présentes, et vous informer des risques et des coûts se rattachant aux investissements dans des produits d'assurance.

^{MC}Le symbole Assante est une marque de commerce déposée de Gestion de patrimoine Assante (Canada) Ltée, utilisée sous licence.

20-03-57101_F (03/20)

Protégez votre famille tout en réalisant vos objectifs de placement

PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE TOUT EN RÉALISANT VOS OBJECTIFS DE PLACEMENT



Protégez-vous les besoins financiers à long terme de votre famille?

Vous voulez vous assurer que les besoins financiers à long terme de votre famille seront protégés advenant votre décès, afin que vos êtres chers puissent maintenir le même niveau de vie.

De plus, votre planification financière prévoit aussi que vous accumulez des actifs – idéalement d’une manière qui réduit votre imposition.

Actuellement, vous versez un maximum dans votre REER et vous recherchez donc un autre type de placement qui vous permettrait aussi de faire fructifier un capital à l’abri de l’impôt. Cet argent, vous le destinez à votre planification successorale, par exemple afin de léguer un maximum à vos enfants. Ou bien, peut-être ce capital à imposition reportée servira-t-il à arrondir vos revenus de retraite.

Alors, que penseriez-vous d’une solution intégrée vous permettant à la fois de protéger l’avenir financier de votre famille et d’accumuler un patrimoine avec imposition reportée?

Votre solution, c’est une assurance-vie universelle

L’assurance-vie universelle est un produit d’une souplesse exceptionnelle qui combine l’assurance et l’investissement. Voici comment.

Vous versez une série de dépôts dans votre police vie universelle. Une partie de ces versements couvre les primes d’assurance et le reste est affecté, dans votre police, au placement de votre choix. Sous certaines conditions, vous pouvez vous servir du capital accumulé pour payer les primes d’assurance.

La composante investissement de votre police fructifie à l’abri de l’impôt, ce qui accroît la valeur de votre épargne à long terme.

Vous pouvez choisir parmi des actions, des valeurs à revenu fixe, de l’encaisse ou des CPG pour créer le portefeuille qui correspond le mieux au niveau de risque que vous préférez.

Lors de votre décès, vos bénéficiaires reçoivent la valeur complète de la police, soit la prestation d’assurance et le capital investi – et ce n’est pas imposable. Autrement dit, c’est un moyen très efficace de planification successorale.

L’assurance universelle peut aussi répondre à vos besoins pendant votre vie, puisque vous pouvez utiliser sa valeur comme garantie d’un prêt, ou bien, vous la transformez en revenu de retraite supplémentaire.

L’ASSURANCE-VIE UNIVERSELLE SERT À ATTEINDRE DIVERS OBJECTIFS FINANCIERS

L’assurance-vie universelle est très souple. Elle sert à :

- > **Préserver la valeur de votre succession** – Vous pouvez structurer une police d’assurance-vie universelle pour que le versement de la prestation aux bénéficiaires soit égal aux impôts devant être prélevés sur votre succession. Ainsi, vos héritiers pourront se servir de l’argent de l’assurance pour payer les impôts et ils recevront votre succession à sa pleine valeur.
- > **Constituer un supplément de revenu de retraite** – Il existe diverses manières de vous servir de votre police d’assurance-vie universelle à titre de supplément de revenu de retraite. Votre conseiller Assante vous expliquera ces méthodes et vous aidera à choisir ce qui convient le mieux à votre situation et à vos objectifs.
- > **Maximiser votre succession** – Vu que la croissance des placements dans votre police d’assurance-vie universelle est à l’abri de l’impôt, vous pouvez l’utiliser pour accroître votre rythme d’accumulation d’un patrimoine. De plus, vos bénéficiaires peuvent recevoir la prestation d’assurance et le produit des placements, sans avoir d’impôt à payer.
- > **Verser un don à votre organisme de bienfaisance favori** – Votre succession pourra verser un don plus substantiel à votre organisme de bienfaisance favori, grâce au report d’impôt sur la croissance de vos placements et au fait que de tels dons sont non imposables. Vous pouvez choisir une police qui offre un allègement fiscal à votre succession ou qui produit des reçus de dons de bienfaisance pour réduire vos impôts chaque année.